

Décret n° 2006-582 du 11 septembre 2006

modifiant le décret n°2005-648 du 05 décembre 2005 portant transfert de compétence aux régies financières pour la définition et la collecte de toutes les recettes et redevances du secteur des télécommunications

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat ;

Vu la loi n°14-97 du 26 mai 1997 portant réglementation du secteur des télécommunications ;

Vu le décret n°99-188 du 29 octobre 1999 fixant les conditions de délivrance des autorisations, d'établissement et d'exploitation des réseaux et des services de télécommunications ;

Vu le décret n°2000-187 du 31 juillet 2000 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2005-648 du 05 décembre 2005 portant transfert de compétence aux régies financières pour la définition et la collecte de toutes les recettes et redevances du secteur des télécommunications ;

Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Les articles premier et 4 du décret n°2005-648 du 05 décembre 2005 susvisé, sont modifiés ainsi qu'il suit :

Article premier nouveau : Il est transféré aux régies financières, la compétence pour la définition de tous les droits, taxes, frais et redevances du secteur des télécommunications.

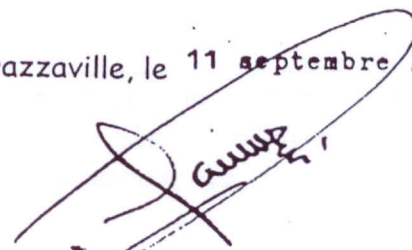
Article 4 nouveau : Toutes dispositions antérieures contraires au décret n°2005-648 du 5 décembre 2005 susvisé, sont abrogées.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Article 2 : Les ministres chargés des postes et télécommunications et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

2006-582

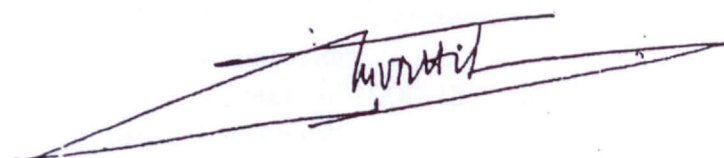
Fait à Brazzaville, le 11 septembre 2006



Denis SASSOU N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

Le ministre des postes et télécommunications,
chargé des nouvelles technologies de la
communication,



Philippe MVOUO

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,



Pacifique ISSOÏBEKA